rité de Valenciennes, L'Union de Solesmes, L'Emancipati - de Trith-Saint-Léger.

Dans l'assistance nous remarquons Foucat, conseiller général du Nord, Leclercq, conseiller général du Pas-de-Calais.

Réception officielle

Vers 10 h. 30, notre ami François Lefebvre, député-maire de Denain, rend place sur l'estrade, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux

PRACHE, secrétaire-général de la Fédération générale, remercie les congressistes d'être venus si nombreux, malgré le mauvais temps et propose comme président du Congrès, Gradel, de Denain, avec assesseurs M. Despret de Monchecourt et Delroche de Saint-Saulve. Ces noms sont acclamés.

Prenant place à la présidence, M. GRADEL fait un vif éloge de François Lefebvre, vieux militant et propagandiste de l'idée coopérative. Il fut, dit-il, un ardent coopérateur à un moment où il y avait péril à l'être. Le président salue en François Lefebvre le père du mouvement coopérateur à Denain et dans la région. (Vifs applaudissements).

En termes chaleureux F. LEFEBVRE dit qu'il est heureux de recevoir les représentants des coopératives à l'Hôtel de ville de Denain et leur adresse un salut de cordiale bienvenue au nom de toute l'assemblée municipale socialiste et coopérative.

Après avoir rappelé les difficultés du début le député-maire se réjouit du développement de la coopération, contribuant efficacement à l'amélioration du sort des travailleurs. Le chemin parcouru est immense, mais il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers. L'action et la propagande sont indispensables. Il est bon de retremper les énergies dans des congrès comme celui de Denain.

Au nom du Conseil Municipal, F. Lefebvre lève son verre à la prospérité et au développement de la coopération.

PRACHE remercie le maire de Denain de l'aimable et cordial accueil qu'il a bien voulu réserver aux congressistes et lui exprime la gratitude de toute la Fédération régionale, ses remerciements vont aussi aux coopérateurs de Denain qui ont mis tout en œuvre pour la bonne organisation du Congrès. Il termine en levant son verre à la ville ouvrière de Denain.

Ces allocutions sont vivement applaudies

On aborde alors la discussion des questions à l'ordre du jour du Congrès fédéral.

Le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux se retirent, laissant les délégués à leurs travaux.

La politique du Pain

PRACHE présente un substantiel et intéressant rapport sur la question des Boulangeries et Meuneries Coopératives. Il rappelle les décisions prises au Congrès qui avait demandé de poursuivre et approfondir l'étude de ce problème d'une particulière importance. Ce travail a été, en grande partie, accompli, mais le rapporteur estime que le Congrès actuel ne peut se prononcer aujourd'hui sur la solution du grave problème relatif au prix du pain, ou plutôt à la politique du pain. Il faut examiner minutieusement toutes les données du problème : prix du blé,

A cet effet, le rapporteur propose la nomination d'une Commission d'étude et de travail chargée de s'entourer de tous les renseignements utiles et de présenter des rapports qui seraient discutés dans une assemblée tenue à Lille.

MM. HARBONNIER, de Gommegnies ; LOUIS, des P. T. T. de Lille et membre de la Commission départementale des Farines ; DOLORE, de Denain ; DUPONT, de Thiant ; NOTTERMAN, de l'Union de Lille FOUCAULT, maire de Sin-le-Noble ; LEGRAND, de l'Union des Flandres ; VERDOOR, de la Paix à Roubaix ; PARENT, d'Avion - GLACIAL, de Masnières, prennent successivement part à la discussion ouverte sur la proposition de Prache, qu'ils appuient avec des arguments divers.

Finalement, une Commission de neuf membres est nommée pour faire une enquête et établir un programme sur la politique du pain. Cette commission comprend MM. Foucaut, Legrand, Harbonnier, Mathieu, Notterman, Glacial, Delroché, Leroux et Prache.

M. Louis, des P. T. T., est désigné comme membre auditeur.

Révision des comptabilités coopératives

PRACHE signale la nécessité pour toutes les sociétés coopératives d'avoir une comptabilité saine et claire. C'est une condition essentielle de la prospérité de toute société.

Il expose qu'en Alsace et en Lorraine, les lois allemandes qui régissent encore les Sociétés Coopératives, rendent obligatoires, sous le contrôle des tribunaux compétents, la révision et le contrôle de ces sociétés, une fois au moins tous les deux ans.

Comme conclusion, PRACHE demande au Congrès de voter la décision suivante :

« Le XIe Congrès de la Fédération Régionale du Nord et du Pas-de-Calais, réuni à Denain :

Considérant :

1° Que le mouvement considérable du mouvement coopératif régional rend indispensable l'organisation et la révision des comptabilités de toutes les Sociétés coopératives adhérentes ;

2° Que le service central fonctionnant actuellement sous le nom d'Union de Révision et de Contrôle ne peut,malgré tous les efforts tentés, prendre un développement utile et opérer une action profonde, efficace ;

Décide :

Qu'après entente avec les organismes nationaux de la Coopération :

1° Il sera constitué au sein de la Fédération Régionale du Nord et du Pas-de-Calais, sous la direction de l' « Union de Révision et de Contrôle » et sous le patronage commun de la Fédération Nationale, du Magasin de gros et de la Banque des Coopératives de France et avec la participation de ces organismes, une Commission Régionale d'organisation et de révision des comptabilités coopératives.

2° Cette Commission sera composée de cinq membres, à savoir : le Secrétaire de la Fédération Régionale, un représentant de la Banque des Coopératives, un représentant du Magasin de gros, le délégué-comptable chargé du travail effectif d'organisation et de révision, et un administrateur de société coopérative adhérente désigné chaque année par le Congrès.

3° La Commission Régionale se réunira chaque mois à Lille, pour examiner les rapports de son délégué sur la situation des Sociétés révisées ; elle prendra toutes dispositions utiles en vue de venir en aide à celles des Sociétés dont la situation le nécessitera.

4° Les Sociétés coopératives adhérentes s'engageront à soumettre en tout temps à l'examen du délégué-comptable permanent ou des délégués de la Commission Régionale leur comptabilité ainsi que tous autres documents requis.

5° Cet examen donnera lieu à un rapport qui sera aussitôt exposé devant le Conseil d'Administration de la Commission de surveillance de la Société intéressée ; ces organismes pourront poser toutes questions utiles et donneront leur avis sur les conclusions formulées ; un exemplaire du rapport sera laissé à la Société ; un autre sera remis à la Commission régionale.

6° La Commission Régionale soumettra chaque année au Congrès un rapport sur son activité.

Le Congrès considérant que les organismes nationaux de la Coopération ont des intérêts engagés dans de nombreuses Sociétés Coopératives ;

Estime que les frais de fonctionnement du service d'organisation et de contrôle doivent être partis entre les quatre organisations suivantes : F.N.C.C. ; M.D.G. ; B.C.F. et F.R. La part afférente à chacune sera déterminée par une entente entre elles.

M. BRICOUT, de Caudry, Louis POISSON, secrétaire général de la Fédération Nationale apportent leur entière adhésion à la décision proposée par Prache.

POISSON fait une véritable conférence, éloquente et démonstrative, sur la nécessité pour toutes les sociétés coopératives d'avoir un organisme de révision et de contrôle des comptabilités coopératives. Il promet pour son fonctionnement, le concours financier de l'organisation centrale et félicite la Fédération du Nord d'avoir mis cette importante question à son ordre du jour.

Après le discours de Poisson, vivement applaudi, **la décision proposée par Prache est votée à l'unanimité.**

LA CAISSE FÉDÉRALE DES RETRAITES

M. A. BONNIN, de l'Union des Flandres, rapporteur, expose l'origine et le but de cette institution. Tout assuré aux retraites ouvrières et paysannes a le droit de choisir la Caisse Fédérale et il engage tous les coopérateurs à lui donner leur adhésion.

Répondant à une question de Doloré, POISSON annonce qu'il proposera au Conseil National, en 1928, le vote d'une caisse d'assurances sur la vie et d'une caisse d'assurance-maternité qui viendraient compléter le projet de loi des Assurances Sociales, voté ou non. En attendant, il invite tous les coopérateurs à adhérer aux retraites ouvrières et paysannes et à choisir la Caisse fédérale.

C'est dit-il, un devoir pour eux ».

CATTIEUW, de l'Union de Lille, déclare que l'on ne peut pas obliger les mutualistes à quitter leur association de prévoyance. Mais il engage les coopérateurs non mutualistes à s'inscrire aux retraites ouvrières et paysannes et à adhérer à la Caisse Fédérale

Cette déclaration de Cattieuw recueille une approbation générale.

M. DELABARRE, trésorier de la Fédération régionale, recommande les relations entre les coopératives de consommation et de production.

A 2 heures, M. GRADEL prononce la clôture du Congrès.

LE BANQUET

A l'issue du Congrès, un cordial banquet par souscription, de plus de 350 couverts, réunit les coopérateurs.

François Lefebvre présidait, ayant à sa droite Poisson, Prache, Gradel, Delabarre et à sa gauche, M. Bricout ; Verdavaine, conseiller général du Nord ; Mathieu, directeur de l'Union des Coopératives de Denain ; Romain Cattieuw, administrateur de l'Union de Lille.

Des toasts, ponctués d'applaudissements, furent tour à tour prononcés par Poisson, F. Lefebvre, Prache, Gradel.

Le Congrès Fédéral de Denain fut une belle manifestation d'action et de volonté réfléchie pour l'essor coopérateur. E. P.

Les grèves dans la région

AUX GLACERIES DE BOUSSOIS LE MOUVEMENT SE POURSUIT DANS LE CALME

L'effervescence qui s'était manifestée jeudi et vendredi parmi les grévistes des glaces et verres spéciaux du Nord de la France à Boussois, semble s'être considérablement calmée.

Pourtant cette effervescence était bien compréhensible car on sait qu'elle était née de la suite du renvoi par certaines usines de la région, notamment à Baume-Marpent, de nombre de grévistes de Boussois qui, sans travail s'étaient fait embaucher dans ces établissements.

En réalité quelques incidents se produisirent à la sortie des ouvriers non grévistes, au nombre de 400 environ mais tout semble devoir se réduire à quelques huées et à des attroupements que les gendarmes dispersèrent. Le bruit s'était répandu que des briques auraient été lancées contre les bureaux de l'usine. Ces faits semblent avoir été exagérés de même que la nouvelle de l'arrêt des autobus transportant le personnel.

Ces autobus circulent encore mais avec une escorte importante de gendarmes à cheval.

L'aspect de Boussois, sous une pluie inlassable, lancinante, est d'une morne tristesse. Peu de monde dans les rues. Des gendarmes circulent dans la ville et aux abords de l'usine.

A la Mairie siège en permanence le Comité de Grève qui s'occupe du réembauchage des grévistes et de la distribution de secours aux familles des sans travail.

Des subsides importants et du pain ont été distribués.

DES MOULEURS ONT QUITTÉ LE TRAVAIL AU CATEAU

Samedi, vers 10 h. du matin, les 40 ouvriers mouleurs, mécaniciens et manœuvres de l'usine Deloffre, rue de la Gare, (Compagnie des Chaudières Phébus), au Cateau, ont quitté leur travail se mettant en grève.

Ils avaient demandé une augmentation de salaire et l'offre qui leur a été faite ne leur a pas donné satisfaction.

Le Conseil National du Parti Socialiste

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Son intervention est fréquemment interrompue par les applaudissements du Congrès qui lui fait après son discours une longue ovation.

Blum ne conteste pas que la situation du Parti radical soit délicate et il ne pense pas que ses difficultés l'autorisent à rejeter sur d'autres ses propres responsabilités; aussi regrette-t-il que certaines paroles aient été prononcées à Bordeaux. Il ajoute : M. Franklin Bouillon a dit : «Plus de coalition avec ceux qui n'acceptent pas la participation au Gouvernement.»

BLUM souligne que ce sont les radicaux de droite qui réclament le plus vivement la participation des socialistes.

La question du soutien

Il évoque les élections de mai 1924, maintenant ce qu'il a toujours dit : que le Parti, en constituant le cartel, n'a pas eu en vue, d'abord, son propre intérêt électoral, mais a voulu sauver le parti radical par devoir pour le prolétariat.

« Si nous étions allés seuls à la bataille, le parti radical aurait été pris entre le parti socialiste et le Bloc national et il serait allé au désastre. »

Le socialisme a voulu vaincre à coup sûr le Bloc national et remplir un devoir à l'égard du prolétariat international et pour la paix du monde.

La justification de cette politique, se trouva, dans l'évolution de la politique extérieure du pays.

On reproche au parti socialiste de n'avoir pas participé. Jamais il ne s'était engagé à cela. Par contre il a pratiqué une politique de soutien qui entraînait pour lui une responsabilité plus lourde. La majorité du parti radical ne désirait pas, d'ailleurs la participation socialiste. A-t-on jamais dit au parti socialiste : « Acceptez la participation pour la réalisation de votre problème fiscal ? »

Herriot et Painlevé sont tombés sous les coups des radicaux saxons.

Pour le bien de la démocratie

Examinant l'entrée d'Herriot dans le cabinet Poincaré, l'orateur estime que c'est là l'affaire du parti radical.

Il dénonce la politique de M. Poincaré : « la plus monstrueuse qui avait été imposée au pays depuis 1871, plus mauvaise même que le programme de 1920. »

Le parti radical apparaît, selon Blum, obsédé par cette idée, qu'il est investi de la mission de gouverner.

Les socialistes vont-ils entrer dans une lutte acharnée ? Non. Le Parti utilisera toujours ses forces pour le bien de la démocratie et, si demain, le parti radical revient au pouvoir pour appliquer son propre programme, il trouvera le soutien socialiste.

C'est dans cet esprit que BLUM se prononce pour la bataille au premier tour des élections sénatoriales.

Au deuxième tour, des coalitions se noueront en faveur de ceux qui donneront le plus de garanties à la démocratie.

BLUM pense d'ailleurs que la situation des partis se modifiera avec l'évolution économique et que les partis qui n'ont pas de fondements économiques se composeront et se décomposeront suivant les circonstances du moment.

La situation financière

L'orateur fait une critique très complète de la situation financière. Il montre que la thèse socialiste se trouve vérifiée par les faits. La revalorisation du franc n'empêche pas la hausse du coût de la vie. Si demain le pays se prononce pour le programme socialiste et estime que là est le salut, c'est nous qui devrons le réaliser avec le concours de tous ceux qui le voudront.

Ce discours, ainsi que nous l'avons dit, a été très longuement applaudi.

Il faut battre la réaction

RENAUDEL d'autre part, pour marquer qu'en toute occasion le parti devait utiliser sa puissance ; aussi estime-t-il que les dispositions en vue du premier tour de scrutin dépendront des circonstances locales.

Il termine en déclarant : « Nous sommes des républicains et des démocrates ; affirmons-le toujours. Il faut battre de nouveau la réaction ; nous ne pousserons pas davantage les républicains à l'abîme ; nous espérons, au contraire, les préserver.

La séance prit fin vers 7 heures, après qu'une commission eut été désignée pour examiner les divers ordres du jour déposés sur le bureau du Congrès.

La séance reprendra aujourd'hui à 10 heures.

Le droit de reprise

UN PROPRIÉTAIRE ÉTRANGER NE PEUT L'EXERCER A L'ÉGARD D'UN FRANÇAIS

Un propriétaire étranger peut-il exercer le droit de reprise à l'encontre d'un locataire français. Cette question très délicate vient d'être tranchée pour la première fois par M. Desreumaux, juge de paix du canton d'Argenteuil, après la plaidoirie de Me Thévenot, avocat à la Cour de Paris, défenseur du locataire.

Mme Conner, riche américaine, devenue propriétaire d'habitations très importantes à Cormeilles-en-Parisis, avait assigné en expulsion un de ses locataires pour occuper personnellement l'humble pavillon habité par M. Thouret.

Le juge de paix a estimé que la propriétaire américaine ne pouvait se prévaloir de l'article 5 de la loi du 1er avril 1926, pour exercer un droit de reprise, ce droit étant réservé aux seuls propriétaires de nationalité française. Les conventions diplomatiques ne peuvent être invoquées que par les locataires étrangers à l'effet de bénéficier de la prorogation.

Ce jugement qui fera jurisprudence, donne satisfaction aussi bien en droit qu'en équité.

HUIT MINEURS TUÉS PAR UNE EXPLOSION

On signale de Wilkesbarre (Pensylvanie), qu'à la suite d'une explosion qui s'est produite dans une mine de houille de Nanticoke, huit ouvriers ont été tués. On ignore si le désastre est dû à un coup de grisou ou à l'explosion d'une charge de dynamite.

Vieilles histoires de chez nous

Le contrebandier Delannoy

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La bande de fraudeurs ne tarda pas à rencontrer un poste de douaniers, composé du brigadier Rousseau et de l'agent Nicod.

Le brigadier somma la première voiture de stopper, afin de satisfaire à la visite, mais Boulanger, au lieu d'obéir, pressa la marche de son cheval.

Surpris, le brigadier Rousseau s'approcha vivement de la voiture, mais Boulanger lui lança à la figure des coups de fouet et parvint ainsi à passer outre.

M. Rousseau se porta aussitôt à la rencontre de la seconde voiture. Le conducteur Hosl lui lança d'abord des coups de fouet, puis comme le brigadier tentait de se cramponner au véhicule, il lui tira, presque à bout portant, plusieurs coups de revolver, dont l'un l'atteignit au bras gauche. Le malheureux fut blessé si grièvement et perdit une telle quantité de sang qu'il lui fallut six semaines pour se rétablir

Au bruit de la lutte, le préposé Nicod, qui se trouvait de l'autre côté de la route, s'arma d'un petit revolver qu'il portait sur lui et en tira quelques coups sur les chevaux, sans d'ailleurs les atteindre. Ayant ensuite voulu arrêter l'un des cavaliers, il reçut des coups de fouet de celui-ci, puis essuya la décharge d'un certain nombre de coups de feu que plusieurs cavaliers tirèrent dans sa direction, mais sans heureusement le toucher, en passant au galop à ses côtés.

Bref, toute la bande disparut ainsi que les voitures : cependant elles tombèrent, un peu plus loin, dans une autre embuscade de douaniers et l'on put s'en emparer.

Les conducteurs avaient réussi néanmoins à prendre la fuite, les cavaliers s'étaient séparés des voitures et tous les fraudeurs, voyant l'expédition manquée retournèrent vers la frontière belge.

Ce fut seulement longtemps après, qu'il fut possible de trouver la trace des coupables et de les identifier. Cinq d'entre eux furent arrêtés : Boulanger, Henri Delannoy, Bernard, Havez et Richard, les autres échappèrent aux recherches. Tous ces individus, sauf Boulanger, étaient des repris de justice condamnés pour fraude, violences, etc...

Traqué de toutes parts

Après l'attentat du 26 mai, nous retrouvons J.-B. Delannoy impliqué dans une affaire de coups et blessures pour laquelle il fut condamné le 22 juin 1872 — toujours par défaut — à 4 ans de prison, et bien que déjà sous le coup d'une condamnation à la peine capitale.

Ajoutons qu'en Belgique, le bandit avait été également condamné à mort à la suite de divers meurtres.

Des deux côtés de la frontière, on le recherchait donc activement.

Un jour, la présence du bandit fut signalé à Flines et des mesures furent prises pour le cerner. Malgré ces précautions le bandit échappa à la vigilance des gendarmes.

Peu de temps après, ces derniers apprenaient que J.-B. Delannoy était couché à Mont-Couvé (dépendance de Râches). La maison fut cernée par la brigade de Douai. Pourtant, Delannoy trouva encore le moyen de se sauver, vêtu d'un pantalon et nus-pieds. Les gendarmes firent feu sans l'atteindre. Delannoy put gagner le bois de Méddle, entre Roost-Warendin et Raimbeaucourt, toujours poursuivi par les gendarmes, dont les chevaux s'enfonçaient jusqu'au poitrail à travers les champs couverts d'eau, car c'était l'hiver.

Pendant un moment, ses poursuivants le perdirent de vue, mais en sortant du taillis pour entrer dans une partie du bois en défrichement, il fut revu et poursuivi de si près par un maréchal-des-logis, que celui-ci crut pouvoir le mettre en joue. Mais voyez la chance du bandit, le coup de fusil rata et J.-B. Delannoy ayant pu prendre de l'avance, gagna le bois de Flines où on renonça à le poursuivre.

La fin d'un bandit

Cependant tout a une fin ! C'est ainsi que les gendarmes que leurs échecs successifs n'avaient pas découragés, apprirent un beau jour que J.-B. Delannoy s'était réfugié à Flines, dans la maison occupée par sa maîtresse, la fille Olivier, dite « Yeux noirs » et la mère de cette dernière, la femme Devielle.

Toute la brigade de Douai, un maréchal des logis, un brigadier et six hommes, se rendirent secrètement sur les lieux et cernèrent l'habitation.

Aucune clôture extérieure ne s'étend autour de la maison. Deux fenêtres, assez larges, du logement de la famille Olivier donnent sur la rue et deux autres sur les champs. La porte d'entrée se trouve dans le pignon dont la façade se développe en face d'un jardin séparé de la maison par un intervalle de 4 mètres environ, conduisant aux champs. Les gendarmes prévoyant une évasion par derrière, afin de pouvoir se dérober dans les récoltes, se postent à toutes les issues, puis ceci fait, le brigadier pénètre dans la maison.

— Jean-Baptiste est ici, dit-il à la femme Devielle qui s'y trouve, il faut que je l'aie, mort ou vif !...

J.-B. Delannoy, qui sommeille dans le grenier, entend ces paroles. Il se lève, descend et veut s'élancer par l'une des fenêtres donnant sur la rue. Ne pouvant y parvenir, il gagne une pièce voisine, en ferme la porte pour empêcher le brigadier de le saisir et ouvre une fenêtre du côté des champs. Mais, apercevant le maréchal des logis et deux gendarmes, il revient vers la porte d'entrée après avoir jeté le brigadier contre le mur.

Le gendarme Chauvenet, ayant lui aussi pénétré dans la maison, Delannoy le met en joue avec un revolver, mais le gendarme pare le coup avec son fusil. Delannoy, saisissant alors l'arme par la baïonnette, la lève par dessus sa tête, culbute ainsi Chauvenet et prend la fuite.

Le gendarme se relève à temps pour porter au bandit un coup de baïonnette qui l'atteint à la cuisse.

Malgré sa blessure Delannoy s'élance à travers la rue pour gagner le large. A peine a-t-il parcouru quelques mètres et se dirige-t-il vers les champs, que Chauvenet fait feu sans viser.

La balle traverse la poitrine de Delannoy. C'est la fin !... Le contrebandier s'affaisse en poussant de grands cris de douleur, puis il se débat furieusement avant que d'expirer...

Immédiatement avisées de la mort tragique du malfaiteur, les autorités locales arrivèrent alors.

Le cadavre de Delannoy fut transporté à la mairie. Le terrible contrebandier portait à sa ceinture, deux revolvers qui ne le quittaient jamais. On le trouva muni de 480 francs en or et de plusieurs billets de banque. Un scapulaire et diverses médailles religieuses pendaient à son cou...

On l'enterra, sans tambour ni trompette, après les constatations d'usage.

Il y eut, dans un coin d'Orchies, un pauvre vieux brave homme qui pleura cette mort. C'était le père des frères Delannoy, qui avait toujours été fort affecté « du sort » de ses trois garçons. On avouera qu'il y avait de quoi !

C. DELISLE.

POUR SUIVRE :

La catastrophe de l'ascenseur de Lille

ROUBAIX

Bureaux* : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le 1er Novembre

Spectacles. — **Casino-Théâtre**, matinée et soirée : « LE PETIT TOUC », qui obtint un très grand succès par une exceptionnelle présentation.

Hippodrome-Théâtre. — Matinée et soirée : « LES DEUX GOSSES ».

Pharmacies de service : MM. Couplet, 53, rue du Collège ; Vigier, 85 rue Jules Guesde.

La Manifestation du Souvenir

Il n'est rien de plus grand et de plus beau que de laisser s'éteindre pour quelques heures, quand le temps marque le retour des époques vouées au deuil, à la tristesse, à la douleur, les occupations qui nous sollicitent et de se replier en soi pour songer aux morts.

Ici, on n'aurait garde d'oublier les disparus et, dans les cimetières attristés des pleurs de novembre, les bras chargés de fleurs, on recouvre pieusement le sol où gisent ceux qui ne sont plus.

Hier, à Roubaix, solennellement on se rendit à la nécropole si vaste, où elle prend l'aspect d'une ville morte dans une cité vivante, et tout ce qui s'agite et se meut d'humains, dans l'ardente ville, se recueillit et communia, en pensée, avec les défunts.

A onze heures, rangées rue de la Gare, les délégations réunies à l'appel de l'administration municipale se groupèrent et se rendirent, précédées de la Grande Harmonie, au cimetière communal, paré de fleurs, les fleurs dernières et tristes, dans leur finissante beauté.

Précédées de couronnes, les diverses associations parcoururent, dans l'ordre suivant l'itinéraire fixé : 1. Musique municipale « La Grande Harmonie » ; 2. Groupe d'élèves de l'Institut Sévigné 3. Section des sapeurs-pompiers formant la haie de chaque côté des membres de l'Administration et du Conseil Municipal ; 4. Union des Mutilés et Réformés; 5. Emplacement réservé aux familles ayant des parents tombés au champ d'honneur ; 6. L'Union des travailleurs ; 7. La Cœcilia Roubaisienne ; 8. Le Cercle Orphéonique Les XL; 9. Les Mélomanes Roubaisiens ; 10. anfare Delattre ; 11. Société municipale de gymnastique « La Roubaisienne » ; 12. La Grande Fanfare ; 13. Ecole d'éducation physique et de préparation militaire de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix 14. Fanfare « La Paix » ; 15. Fédération nationale des combattants belges, section de Roubaix ; 16. La Philharmonie du Jean-Ghislain ; 17. Les Vétérans des armées de terre et de mer ; 18. Union amicale et Mutuelle des anciens gradés français ; 19. La Concordia-Harmonie ; 20. La Société de gymnastique « L'Ancienne »; 21. Harmonie du Moulin ; 22. Anciens combattants républicains, mutilés du travail.

Au monument aux morts, M. Thérin, adjoint, déposa une belle gerbe de fleurs.

Dans le vaste emplacement où sont inhumés, sous les tombes semblables, les associations se groupèrent, autour de la délégation du conseil municipal.

M. Wattremez, y prononça un discours émouvant célébrant l'héroïsme des poilus combattants pour la réalisation de la paix entre les peuples.

Ensuite une cérémonie se déroula au pied du monument élevé aux morts de 1870-71 et aux victimes du travail, vénérés en ces termes éloquents par M. Wattremez.

Et, après la cantate « L'Hymne aux morts pour la Patrie » par « L'Union des Travailleurs » et des fillettes de l'Institut Sévigné, exécutée dans un silence émouvant, avec accompagnement de la « Grande Harmonie » sous la direction de M. Isoré, l'Amicale Léon Marlot, conduite par MM. Vanovermeir et Gaston Duburcq, vint déposer une palme sur la tombe de ce jeune héros, fusillé par les allemands, gloire de Roubaix et de l'école laïque.

Une œuvre d'Education ouvrière va voir le jour

Poursuivant méthodiquement, patiemment, la réalisation de son programme, la Municipalité de Roubaix va inaugurer, le dimanche 11 novembre prochain, le « Foyer Municipal d'Education Ouvrière ».

La raison de cette nouvelle œuvre est exposée dans le rapport présenté au Conseil Municipal à la veille de son renouvellement de mandat.

Il y était dit :

« Dans tous les domaines, nous souffrons de l'insuffisance de culture de la classe ouvrière : non seulement dans le domaine de l'instruction proprement dite, mais aussi dans le domaine de l'éducation technique et professionnelle.

« Tous ceux qui se sont occupés d'Extension universitaire, d'Universités populaires, etc., savent combien le succès de ces efforts a toujours été compromis parce que, entre le moment où le jeune ouvrier quitte, encore enfant, à 12 ou 13 ans, l'école primaire et le moment où étant adulte, il ressent et comprend par lui-même la nécessité de la culture intellectuelle, il y a un vide complet pendant lequel le cerveau s'atrophie comme tout organe qui ne fonctionne pas.

« Le travail intellectuel devient alors une véritable fatigue qui, souvent, rebute celui que l'épuisement physique des longues journées de travail invite plutôt au repos.

« N'est-il pas absurde qu'au moment où un enseignement primaire lui a donné les premiers éléments de l'instruction, au moment où on ne lui a donné que les clefs qui doivent lui ouvrir le domaine des connaissances, on le lance sans guide dans le tourbillon de la vie. Les instruments qu'on lui a mis en main, faute d'indication et d'entraînement, il est incapable de s'en servir et, faute d'usage, ils se rouillent ».

C'est parce qu'elle s'est inquiétée de cette lacune et qu'elle est toujours à l'affût de ce qui peut aider au développement de l'éducation, à la formation des cerveaux, que la Municipalité Socialiste a décidé de créer, rue Jules-Guesde, ancienne rue du Tilleul, un Foyer Municipal d'Education Ouvrière ».

Aujourd'hui, la partie matérielle est terminée. L'immeuble est en état, ses salles aménagées et agencées selon les besoins auxquels elles sont destinées. Nous les détaillerons dans un prochain article et le 14 novembre, — dans quinze jours — le public convié à l'inauguration pourra se rendre compte de l'importance et de l'intérêt de cette œuvre d'éducation mise à la disposition de la classe ouvrière.

CHAMBRE DE COMMERCE

Voici le compte rendu sommaire de la réunion du 29 octobre :

Réseau de tramways de Roubaix-Tourcoing. — Le projet dressé par la Compagnie des Tramways prévoyant la suppression ou la modification de deux points d'arrêt de la ligne GK de l'Hospice de Barbieux au Cartigny est approuvé.

Création à Lille à l'Hôtel des Postes d'une station radiographique. — La Chambre de Commerce rejette une demande de subvention pour l'installation d'une station radiotéléphonique comme elle l'a déjà fait à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux.

Les dettes de guerre et les accords de Londres et de Washington. — Les Chambres ont été saisies dans le courant de cette année des accords qui sont intervenus entre les négociateurs français et les représentants des gouvernements anglais et américain, au sujet du règlement des dettes de guerre. Après les avoir examinés, la Chambre de Commerce conclut que ces accords, dont l'application ferait peser injustement de lourdes charges immérités pendant 62 ans sur le contribuable français sont irrecevables en leur état actuel ; nous demandons énergiquement avec l'opinion publique que le Gouvernement et le Parlement français les repoussent.

Occupation française de la Sarre et de la Rhénanie. — La Chambre de Commerce de Roubaix demande au Gouvernement de maintenir jusqu'aux limites fixées par le Traité de Versailles, l'occupation de la Sarre et de la Rhénanie.

Trafic des marchandises entre la France et les Pays-Bas. — Les grands réseaux ont avisé l'Administration supérieure qu'à dater du 1er octobre courant, la condition complémentaire suivante est insérée à l'art. 6 du supplément au règlement uniforme du 1er février 1926, concernant le trafic des marchandises échangées entre la France et les Pays-Bas.

« Il est de l'intérêt du commerce que les expéditeurs inscrivent dans la case « du lot » de « la lettre de voiture, outre le numéro et la « marque de propriété du wagon, l'indication de « la capacité de chargement du wagon utilisé. »

Par une délibération motivée, la Chambre de Commerce de Roubaix s'oppose à cette insertion.

Relèvement des tarifs de factage et de camionnage. — Par un avis du 18 septembre 1926, la Compagnie du chemin de fer du Nord fait savoir qu'elle a soumis à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics, une proposition de relèvement des tarifs de factage et de camionnage, aux gares de Roubaix et de Roubaix-Wattrelos.

Ce relèvement, qui atteint plus particulièrement les petits colis, ceux notamment de 3 kg et au-dessous, a pour but, assure-t-on, de rendre uniforme les tarifs appliqués à Lille, Roubaix et Tourcoing.

La Chambre de Commerce de Roubaix estime : 1. Que le tarif proposé pour les deux gares est trop élevé, en ce qui concerne notamment les colis de 3 kg et au-dessous ; 2. Qu'il ne serait pas juste d'unifier les tarifs de Roubaix et de Lille, des distances à parcourir à Roubaix étant moins longues que celles à parcourir à Lille.

Elle demande, en conséquence, que le statu quo soit maintenu.

Dommages de guerre. — Il est donné connaissance d'une lettre du directeur des Contributions directes du Nord qui met définitivement les prétentions du fisc élevées contre les sinistrés, en matière d'impôts cédulaire ou global sur le revenu, en ce qui concerne les frais supplémentaires allouées pour dommages de guerre aux marchandises.

Nullité des stipulations de paiement en devises étrangères ou en France au cours du change, dans les relations intérieures. — Par une lettre du 16 octobre 1926, M. le Ministre du Commerce signale qu'il est venu à sa connaissance que diverses associations de producteurs français ont invité leurs adhérents à insérer désormais dans les marchés conclus et exécutoires en France, certaines clauses ayant pour objet de faire varier les prix stipulés en francs, suivant le cours du change, d'une monnaie étrangère ou d'établir les prix en devises étrangères.

M. le Ministre rappelle que la jurisprudence de la Cour de Cassation et des Cours d'Appel déclare nulles ces stipulations qui sont contraires à l'ordre public.

La Chambre de Commerce prend note de cet avis qu'elle fera connaître autour d'elle, mais elle décide d'écrire à M. le Ministre du Commerce pour lui signaler les dangers que la jurisprudence de la Cour de Cassation et des Cours d'Appel ferait courir aux industriels, si elle était rigoureusement appliquée.

Elevage de moutons dans les colonies françaises. — M. le Ministre des Colonies aurait l'intention de frapper d'une taxe de 0.50 ou de 1 fr. par balle les importations de laine pour favoriser les essais d'élevage de moutons dans certaines de nos colonies.

La Chambre de Commerce de Roubaix se montre défavorable à la création de cette taxe.

Circulation des automobiles entre la France et la Belgique. — Par suite des mesures prises récemment par la Belgique, une taxe de 10 fr. est perçue au passage de chaque automobile française pénétrant sur le territoire belge.

Une mesure semblable est appliquée au passage de chaque automobile belge pénétrant en France.

La taxe prélevée de part et d'autre ne s'applique qu'à un seul passager. Il y a autant de taxes à payer qu'il y a de passages effectués, même au cours d'une même journée. Cet état de choses est coûteux et gênant ; il l'est particulièrement pour les riverains des deux côtés de la frontière, en raison des relations suivies qui existent entre eux.

La Chambre de Commerce demande la suppression de ces mesures ou tout au moins leur atténuation, pour les habitants de la frontière.

Un régime de ce genre existe pour l'affranchissement des lettres. Ne pourrait-il pas être établi pour les automobiles.

L'attention du Gouvernement sera appelée à ce sujet.

RENVERSÉ PAR UN CAR

M. Darras, garçon boucher, demeurant rue de la Makellerie, à Croix, a été renversé vers 11 heures du matin par le car C, faisant le service de Roubaix-Tourcoing et portant le numéro 317. L'accident s'est produit dans la rue de l'Alma.

Ce jeune homme en est quitte pour quelques égratignures à la cuisse droite sans gravité et qui n'ont pas nécessité le secours du docteur. Il a pu regagner son domicile. Une enquête est ouverte.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE 1926. — N° 2

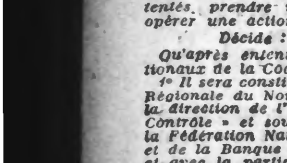

RÉSUMÉ DU PREMIER FEUILLETON

M. Grigny Latour, académicien imposant et... ridicule, apprend un beau matin par les journaux que son fils Georges qui, selon lui, n'est bon qu'à dormir et à faire du sport, vient d'être nommé capitaine de l'équipe nationale de France, pour le match de football France-Pays de Galles, et qu'on le surnomme dans les milieux sportifs « Le P'tit Parigot ».

M. Grigny Latour fait part de son mécontentement à Madame, qui n'entre pas du tout dans ses vues.

— Laissez-moi, mon ami, plaider les circonstances atténuantes. Je vois que nous ne nous comprenons pas très bien La vie a changé Notre époque est celle de l'avion, de la T.S.F., du moteur à explosion et du sport ! Et je préfère voir mon fils faire du sport que de le savoir dans les dancings ou dans les maisons de Montmartre

Le Maître expliqua que, de « son temps », les jeunes gens étaient obéissants et studieux, qu'ils savaient respecter les idées politiques et religieuses de leur père, et il ajouta même que s'il eût fait à son père le quart de ce que son fils lui faisait à lui, il eût été mis à la porte dans l'instant même. Il conclut :

— Nous avons trop d'indulgence pour ce garçon qui fait tout, sauf le bien. Il ne travaille pas ! Il n'y a qu'à lire cet article qui lui est consacré pour en être sûr ! Et son portrait !... Le portrait de ce bon à rien ! Il s'étale au milieu d'un texte de 500 lignes. Une colonne et demie ! Et pour quoi dire ? Pour dire que quinze individus, qui n'ont rien fait pour la France, vont simplement jouer avec un ballon contre quinze autres individus qui n'ont rien fait pour un autre pays — en l'espèce, le Pays de Galles...

Le Maître n'avait jamais conclu aussi rapidement. Il en était hébetlué. Les phrases lui sortaient de la bouche toutes faites. Il en profita :

— Et puis, si le Pays de Galles bat la France Voulez-vous me dire, très chère, ce qu'il adviendra ? Vous n'en savez rien, ni moi non plus, d'ailleurs. Est-ce qu'on paiera le pain un sou de plus ou un sou de moins, demain matin ? Vous ne répondez pas ! Est-ce que l'Angleterre aura moins de chômeurs ? Vous ne le savez pas ! Et si nous battons l'Angleterre, hein ! si nous la battons, est-ce cette victoire sportive magnifique et retentissante qui fera ba